



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil municipal :  
le 20/01/2026

Publication :  
le 30/01/2026

**Délibération n° D-2026-34**

Subvention - Convention financière - Avenant n° 21 - Le Camji -  
Année 2026 - 2ème acompte

**Président :**

**Monsieur Dominique SIX**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Madame Véronique ROUILLE-SURVAULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD, Madame Julia FALSE.

**Secrétaire de séance :** Madame LARRIBAU Anne-Lydie

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Nicolas VIDEAU, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel PAILLEY, Madame Stéphanie ANTIGNY, ayant donné pouvoir à Madame Sophie BOUTRIT, Madame Mélina TACHE, ayant donné pouvoir à Madame Lydia ZANATTA

**Excusés :**

Monsieur Bastien MARCHIVE, Monsieur Baptiste DAVID, Madame Cathy GIRARDIN.

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 26 janvier 2026**

Délibération n° D-2026-34

**Pôle Vie de la Cité et du Territoire**

**Subvention - Convention financière - Avenant n° 21 -  
Le Camji - Année 2026 - 2ème acompte**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

La Ville de Niort, dans le cadre de sa politique d'action culturelle, a signé une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Etat – Ministère de la Culture (Direction Régionale des Affaires Culturelles), la Région Nouvelle-Aquitaine et l'association Le Camji Scène de Musiques Actuelles afin de contribuer au développement artistique et culturel de la ville pour les années 2019 à 2022.

En parallèle de cette convention pluriannuelle d'objectifs quadripartite, la Ville de Niort a également signé une convention financière avec l'association Le Camji qui précise les modalités de versement de la subvention pour les années 2019 à 2022.

Ces deux conventions ont été renouvelées par avenant jusqu'au 31 décembre 2026.

Au titre de la convention financière, il vous est proposé d'attribuer un deuxième acompte de 119 667 € qui viendra en déduction de la subvention annuelle de fonctionnement 2026.

Pour mémoire, un premier acompte de 119 667 € a été attribué suite au vote du Conseil municipal du 18 décembre 2025.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°21 à la convention financière signée avec l'association Le Camji ;
- autoriser sa signature et le versement à l'association Le Camji d'un deuxième acompte de 119 667 € au titre de la subvention 2026, conformément aux dispositions financières prévues dans ledit avenant.

*Madame Christelle CHASSAGNE et Monsieur Jérôme BALOGE, n'ayant pas pris part à la délibération.*

**LE CONSEIL  
ADOPTÉ**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	2
Excusé :	3

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

**Anne-Lydie LARRIBAU**

**Dominique SIX**



**AVENANT N°21 A LA CONVENTION FINANCIERE  
ENTRE LA VILLE DE NIORT  
ET L'ASSOCIATION LE CAMJI**

**ENTRE** les soussignés

**La Ville de Niort**, représentée par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire en exercice, agissant en cette qualité et en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 26 janvier 2026

*D'une part,*

**ET**

**L'Association Le Camji**, représentée par Monsieur Mehdi CHILA, membre délégué par le Conseil d'administration, dûment habilité à cet effet, ci-après dénommée Le Camji ou l'Association.

*D'autre part,*

**Il a été convenu et arrêté ce qui suit**

**PREAMBULE**

La Ville de Niort, dans le cadre de sa politique d'action culturelle, a signé une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Etat – Ministère de la Culture (Direction Régionale des Affaires Culturelles), la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Association Le Camji Scène de Musiques Actuelles afin de contribuer au développement artistique et culturel de la ville pour les années 2019 à 2022.

En parallèle de cette convention pluriannuelle d'objectifs quadripartite, la Ville de Niort a également signé une convention financière avec l'Association Le Camji qui précise les modalités de versement de la subvention pour les années 2019 à 2022.

Ces deux conventions ont été prolongées par avenant jusqu'au 31 décembre 2026.

Le présent avenant précise les modifications qui sont apportées à certains articles de ladite convention financière.

**ARTICLE 1**

L'article 3 « Modalités de versement de la subvention » est modifié comme suit :

La Ville de Niort a versé un premier acompte sur la subvention 2026 d'un montant de 119 667 € à l'Association Le Camji, suite au vote du Conseil municipal du 18 décembre 2025.

A titre de deuxième acompte, la Ville de Niort accorde une somme de 119 667 € à l'Association Le Camji qui viendra en déduction de la subvention globale de fonctionnement 2026.

Le versement de cet acompte sera effectué en une seule fois par virement administratif sur un compte ouvert au nom de l'Association au vu d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

**ARTICLE 2**

Les dispositions de la convention financière non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Pour l'Association Le Camji  
Le Membre délégué par  
le Conseil d'administration

Pour le Maire de Niort  
L'Adjoint délégué

Mehdi CHILA

Lucien-Jean LAHOUSSE